

# Compte rendu du CSA du 3 mars 2023



Étaient présents :

Pour la direction : S LE MOING, V BOURQUART, A SANSEAU, S ROUVERON,  
A ROUSSELY-TARDIEN, E LAFONT

Pour l'Alliance du Trèfle : A De Faucher de la Ligerie, P Marcel, C Dal, F Cayssials.

Du fait des mouvements de grève dans les transports dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, ce CSA s'est tenu en configuration mixte : présentiel (dans une salle à Limoges) et distanciel pour une majorité des nombreux participants car tous les suppléants étaient exceptionnellement invités.

A DIMPRES (CFDT) a été désignée comme secrétaire de séance.

## 1) Déclaration liminaire

Une déclaration liminaire (voir ci-joint) a été lue.

L'ensemble des OS s'alarmait sur l'état du dialogue social à l'ASP et regrettait que la direction n'est pas tenu compte de l'essentiel des propositions syndicales concernant la réforme du Complément Indemnitaire Annuel. Elle réclamait le report de ce point de l'ordre du jour afin de permettre la tenue d'une nouvelle négociation.

## 2) Modalité de fonctionnement du CSA

Le but de ce premier point était de se mettre d'accord sur les modalités de fonctionnement « temporaire » de ce premier CSA en attendant le texte structurant de la DGAFP. Un groupe de travail sera prochainement convoqué pour établir un règlement intérieur complet qui sera soumis au prochain CSA.

Interrogée par les OS sur les formations spécialisées, S ROUVERON a affirmé qu'une session formation de l'ensemble des membres des Formations Spécialisées (FS) serait mise en place rapidement. Elle ne voit cependant pas d'objection à ce que les OS organisent des formations complémentaires en FS pour leurs élus.

Les OS ont voté contre le projet présenté par la direction à l'unanimité.

## 3) Actualités

Le PDG a rapidement abordé 2 points d'actualité

### La campagne de gestion des réclamations chèque énergie :

Les estimations du ministère de l'écologie (800 000 dossiers) se sont révélées largement surestimées et l'ASP a dû revoir à la baisse ses recrutements dont le nombre est passé de 280 à 165. L'aspect positif de ce redimensionnement des effectifs et des locaux est que la vague du chèque énergie ne devrait pas percuter l'arrivée des contrôleurs en juin.

Mais cela peut encore connaître des inflexions.

*L'Alliance du Trèfle a tenu à signaler le flou pour ne pas dire les imprécisions qui sont diffusées dans les médias sur les retards de paiements des chèques énergie (implication réelle de l'ASP, volumétrie, retard des paiements ....)*

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture  
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 60 29 24 36  
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses  
Établissements  
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 06 34 23 84 44  
mél. cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 3 mars 2023



Le PDG a demandé au ministère de communiquer sur le report en mai de la campagne des chèques 2023. L'on ne peut donc pas parler de retard mais de décalage dans les envois de chèques !!..

## **La gratification des lycéens stagiaires des lycées professionnels :**

Le ministère de l'éducation est en négociation avec l'ASP pour lui confier le versement d'une gratification aux stagiaires des lycées professionnels dès la rentrée 2023.

Il s'agit d'une mesure pérenne concernant environ 600 000 personnes.

## **4) la réorganisation de la DRH**

La DRH est impactée par les évolutions tant au niveau des métiers que des activités de l'agence. Le périmètre des services de la DRH était devenu flou pour les agents de l'ASP, Mais aussi pour les agents de la DRH eux-mêmes.

Les travaux ont débuté dès mai 2022 avec l'appui de 2 cabinets de conseils autour de 4 axes :

- Améliorer le fonctionnement interne et externe
- Améliorer le service rendu aux agents
- Positionner la DRH comme un acteur essentiel de la transformation de l'ASP
- Développer, professionnaliser et sécuriser les activités RH.

Le personnel de la DRH a été étroitement associé à la démarche (séminaires des cadres, AG, réunion de services, groupe de travail, entretiens individuels) .

La nouvelle offre de service de la DRH couvrira 7 thématiques

- Accompagner les transformations de l'ASP
- Acquérir des talents
- Animer le dialogue social et juridique
- Développer les compétences
- Gérer l'expérience des agents
- Piloter la performance
- Professionnaliser et animer le réseau

Tous les agents ont été reçus par la direction pour entendre leurs souhaits d'évolution ou s'assurer de leur envie de garder leurs tâches existantes.

Les nominations des chefs de service et de pôles n'aura lieu qu'après le passage en CSA du projet. La future DRH aura 3 services :

**Le service vie administrative** comprendra 2 pôles :

- Qualité de vie, carrières et santé
- Pole gestion administrative et paie.

Il sera tourné vers l'ensemble des agents, mais aussi les RAF des points d'entrée (paie, retraites, maladie) seront clairement identifiés.

### **Le service parcours professionnel**

- Pole formation et accompagnement
- Pole acquisition des talents
- Assistantes sociales

Le rattachement des Assistantes sociales à ce service s'est fait à leur demande, elles se sentent ainsi moins isolées que si elles avaient été rattachées directement à la direction.

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 60 29 24 36  
mél. efa-cgc@asp-public.fr

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 06 34 23 84 44  
mél. cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 3 mars 2023



**Le service pilotage transformation et réglementation s'articule logiquement autour de 3 pôles :**

- Pole pilotage budgétaire outils et datas
- Pole dialogue social et expertise juridique
- Pole projet et conduite du changement.

Il est totalement transversal tant en interne qu'en externe.

*L'Alliance du Trèfle a souligné que cette « restructuration » qui ne dit pas son nom suscitait beaucoup d'espoir de la part de tous les agents en Région, au siège et à la DRH. Elle a insisté sur le fait qu'une majorité d'agents de la DRH, dont elle salue la qualité du travail et l'investissement individuel, attendent beaucoup de cette refonte en particulier au niveau de l'amélioration du management des équipes.*

*L'Alliance de Trèfle ne retrouve pas certains points présentés à la direction depuis plusieurs années et globalement reste sur « sa faim » à la lecture de ce projet.*

## **Intervention des OS :**

Les OS ont unanimement exprimé leur regret de ne pas avoir été associés plus en amont à la démarche.

Elles se sont en outre interrogées sur les effectifs de la nouvelle DRH. Une réorganisation à effectif constant risque de ne pas résoudre tous les dysfonctionnements. LA DRH a convenu de ce besoin de renfort qu'il convient de prioriser par une identification des compétences et des retards au niveau des priorités.

Le PDG a tenu à remercier les équipes de la DRH pour leur implication dans la réorganisation de leur direction.

Il a aussi affirmé que le renforcement de la DRH était un sujet qu'il partageait avec les OS et qu'une partie des renforts qu'il espère obtenir du ministère seraient affectés à la DRH

*Résultat du vote :\**

*4 abstentions (AT/FSU), 6 contre (CFDT, CGT)*

*=> Avis réputé rendu (puisque ce CSA était convoqué en 2<sup>e</sup> séance)*

## **5) indemnités de missions dans une structure dépendant de l'administration**

Le dernier arrêté du MASA concernant la réduction de 50% des indemnités de mission pour les agents hébergés dans une structure dépendant de l'administration et la prise de repas dans un restaurant administratif précise que les établissements publics sous tutelle du MASA ne sont pas concernés.

La décision proposée qui sera soumise au prochain CA vise juste à combler ce vide juridique

## **6) réforme protection sociale complémentaire**

Le nouveau régime collectif de santé du MASA succédera au forfait mutuelle le 01 janvier 2025 Ce régime concernera les agents du MASA (administration centrale, service déconcentrés, enseignement agricole et 5 établissements ASP FAM INAO ODEADOM INFOMA.

Le cadre général prévoit d'obliger les agents du MASA à souscrire une assurance santé auprès d'un organisme conventionné. Le MASA prenant à sa charge 50% du montant de l'option de base. Une participation facultative au régime de la prévoyance est aussi évoquée.

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 60 29 24 36  
mél. efa-cgc@asp-public.fr

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 06 34 23 84 44  
mél. cftc-mae@asp-public.fr

# Compte rendu du CSA du 3 mars 2023



Le choix de la mutuelle (ou de mutuelles) conventionnée est en cours. Les OS du ministère sont associées à cette démarche et des formations sont même prévues pour les aider à mieux se familiariser avec le monde de la protection sociale

## 7) projet décision relative au CIA

Le secrétaire général a expliqué que ce nouveau régime de CIA qui représente une augmentation de 700 000 euros de la masse salariale de l'ASP serait forcément profitable à tous les agents. Il estime que les trois groupes de travail ont permis de faire évoluer la décision et qu'il devient urgent de la publier avant la fin de la campagne d'évaluation des agents en cours. La corrélation entre l'évaluation de l'agent et le montant du CIA accordé étant désormais clairement établie.

Les OS ont relevé un problème dans la corrélation entre le système ESTEVES d'évaluation des agents qui propose 4 modalités (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, insuffisant) d'évaluation du travail de l'agent et les grilles du CIA qui en propose 5. (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à développer, insuffisant).

Mais les OS ont surtout affirmé que le projet de décision proposé ne constitue pas un toilettage de la décision précédente comme semble le suggérer monsieur BOURQUARD, Mais une réforme structurelle et que l'essentiel de leurs demandes ne se retrouvent pas dans le projet présenté.

*L'Alliance du Trèfle a même fait remarquer une erreur dans le projet qui abroge les articles 6 et 7 de l'ancienne décision, alors que l'article 7 contient des éléments qui n'ont rien à voir avec le CIA.*

Les divergences entre la DRH et les OS allaient même sur le calendrier d'un glissement éventuel du sujet sur l'ODJ du prochain CSA. LA DRH estimait impossible de renégocier et réunir un nouveau CSA avant fin avril alors que ***L'Alliance du Trèfle*** pensait la chose faisable avant fin mars.

Le PDG soucieux de relancer le dialogue social a jugé dommage qu'un problème de calendrier rende impossible une nouvelle concertation sur un sujet aussi important que le complément indemnitaire des agents. Il a donc retiré le sujet de l'ordre du jour du CSA, proposé de relancer les négociations la semaine prochaine. Ce qui permettra de faire valider lors d'un CSA exceptionnel fin mars une version qu'il espère plus consensuelle de la décision relative à la réforme du complément indemnitaire.

Il a cependant borné les sujets traités lors de cet ultime groupe de travail aux trois principaux points d'achoppement qu'il a identifié :

- la fonction managériale figure dans les critères d'évaluation de la manière de servir.
- Un montant de CIA égal à 80% du taux pivot constitue la base d'une manière de servir très satisfaisante.
- L'amplitude très importante des fourchettes de modulation de la prime selon la manière de servir.